



1. Présentation

Dans le cadre de l'harmonisation intercantonale souhaitée par la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie, les cantons ont remplacé les formulaires liés à l'énergie par de nouveaux documents coordonnés à l'échelon romand.

Ainsi, les formulaires utilisés lors d'une demande de permis de construire auront progressivement un aspect et un contenu identiques pour tous les cantons romands.

Les **Fiches explicatives Energie**, éditées par les Services de l'énergie des cantons romands, ont pour objectif de donner à toute personne devant déposer une demande de permis de construire les informations concernant la procédure appliquée à des questions rattachées au domaine de l'énergie.

Les législations cantonales en vigueur offrant certaines particularités, chaque canton édite sa propre *Fiche explicative Energie*, identifiable à l'écusson figurant à droite de l'en-tête.

- L'ensemble des formulaires ainsi que la présente fiche peuvent être téléchargés sur le site de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) <http://www.crde.ch>, rubrique Formulaires sur le ou les sites mentionnés en bas de page, ou commandés auprès du Service cantonal de l'énergie.

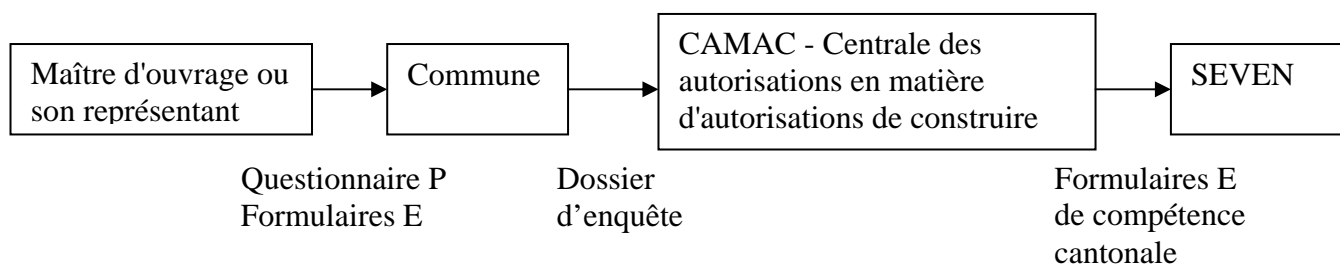
2. Liste des formulaires

Formulaires		En vigueur sur Vaud	Compétences selon annexe 1 du RLVLÉne
No	Nom		
E1	Justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment	oui	Commune
E2	Calcul de la part d'énergies non renouvelables	non	
E2.A	Preuve calculée de la part d'énergies non renouvelables	non	
E3	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire (ECS)	oui	Commune
E4	Installations de ventilation	oui	Canton
E5	Preuve du besoin pour réfrigération / humidification	oui	Canton
E6	Locaux frigorifiques et/ou de congélation	oui	Commune
E7	Installation de production d'électricité par combustible	oui	Canton
E8	Installation de chauffage pour piscine	oui	Canton
E9	Serres artisanales ou agricoles	oui	Canton
E10	Chauffage électrique des locaux	oui	Commune
E11	Installation de chauffage en plein air	oui	Commune
Formulaires spécifiques au canton			
E72	Justificatif de la part d'énergies non renouvelables	oui	Commune
	Dossiers Minergie	facultatif	Agence Minergie Romande
	Demandes de subventions	facultatif	Canton

Procédure:

Tous les formulaires E doivent être envoyés en 3 exemplaires à la commune, qui transmettra au SEVEN (via la CAMAC) les demandes de compétence cantonale. **Seules les demandes de subventions doivent être envoyés directement au SEVEN.** (Elles ne sont pas transmises par la CAMAC ou les communes!)

Les demandes de subventions et les dossiers Minergie et Minergie-P doivent être envoyés directement à l'Agence Minergie Romande à Fribourg.



3. Informations générales

Formulaires faisant référence à une station climatique :

- Choisir **Payerne** pour les projets situés à une altitude inférieure ou égale à 800 mètres.
- Choisir **La Chaux-de-Fonds** pour les projets situés à une altitude supérieure à 800 mètres dans l'Arc jurassien.
- Choisir **Adelboden** pour les projets situés à une altitude supérieure à 800 mètres dans les Préalpes.

Formulaire E3 :

Au point 5.2, la température maximale de départ pour le chauffage au sol est de 35°C à moins de 800m d'altitude et de 40°C à plus de 800m d'altitude (art. 33 RLVLEne)

Formulaire E10 :

Ce formulaire doit être rempli uniquement si la puissance de raccordement dépasse 3kW

Les demandes de dérogation au RLVLEne sont de compétence cantonale

4. Exigences concernant la présentation des documents

Préparation des documents :

Les formulaires E doivent être remplis sous forme informatique depuis le questionnaire général de demande de permis de construire (formulaire P – PARTIE ENERGIE). Les architectes peuvent à cet effet donner accès à leurs mandataires depuis le bloc-notes du dossier CAMAC.

- Fournir tous les renseignements exigés dans les différents formulaires.
- Imprimer les formulaires
- Apposer les signatures et dates exigées dans les différents formulaires.
- Cocher, au chapitre 6 du formulaire E1, les formulaires joints à la demande.
- Fournir les plans exigés par les différents formulaires dans un format permettant une bonne lecture des données utiles (dimensions et affectation des locaux, etc.).
- Mentionner dans les différents formulaires les annexes jointes.
- Si nécessaire, apporter les remarques dans les rubriques prévues à cet effet.

Dossier incomplet :

L'envoi d'un dossier incomplet entraîne un préavis négatif de la part des services concernés

5. Bases légales

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), du 4 décembre 1985.
- Règlement d'application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), du 19 septembre 1986.
- Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), du 16 mai 2006.
- Règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (RLVLEne), du 4 octobre 2006.

6. Documents de référence

- La norme SIA 380/1 Edition 2009 L'énergie thermique dans le bâtiment.
- Les normes ou documents servant de référence sont mentionnés dans les différents formulaires.
- Le site <http://www.crde.ch> met à disposition une plate-forme d'information et d'échange interactive.

7. Adresses utiles

- SEVEN : Service de l'environnement et de l'énergie – Division Energie
Ch. Des Boveresses 155, 1066 Epalinges site web : www.vd.ch/energie
Téléphone: 021 316 95 50 fax : 021 316 95 51 e-mail : info.energie@vd.ch
- CAMAC : Centrale des autorisations de construire
Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne site web : www.camac.vd.ch
Téléphone : 021 316 70 21 fax : 021 316 71 59 e-mail : info.camac@vd.ch
- CRDE : Conférence des services cantonaux de l'énergie
site web : www.crde.ch e-mail : mail@crde.ch
- Minergie
site web : www.minergie.ch e-mail : romandie@minergie.ch